



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

Direction départementale de la cohésion sociale

N° Spécial

19 Août 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 19 Août 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	Direction départementale de la cohésion sociale	Page
N° 2020-068	12 Juillet 2019	Arrêté DDCS n° 2020-068 portant retrait de l'arrêté n° 2019-017 du 12 juillet 2019 portant refus d'agrément à Madame Odile NIENAT pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine	3

Arrêté DDCS n° 2020- 068 portant retrait de l'arrêté n° 2019-017 du 12 juillet 2019 portant refus d'agrément à Madame Odile NIENAT pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.472-1, L.471-2-1, L.472-1-1, R.471-2-1 et R.472-1 ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

VU le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON sous préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

VU le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté PCI n° 2020-41 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

VU l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 précisant que le nombre de candidats à agréer est de neuf ;

VU l'arrêté DDCS n° 2019-017 du 12 juillet 2019 portant refus d'agrément à Madame Odile NIENAT pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine car après examen et comparaison de l'ensemble des candidatures au regard des objectifs et des besoins précisés dans l'avis d'appel à candidatures, la candidature de madame Odile NIENAT n'était pas classée dans les neuf premières ;

VU la demande de l'intéressée en date du 10 juillet 2020 demandant la suppression de cet arrêté qui lui porte préjudice ;

Considérant qu'en cas de vacance du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Sur proposition de madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'arrêté DDCS n° 2019-017 du 12 juillet 2019 est retiré.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application

Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

ARTICLE 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture et madame la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nanterre, le 17 août 2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>